

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNE ET DU VAL DU DRUGEON

Conseil de communauté – procès-verbal du 26 JANVIER 2021

Lieu : maison du temps libre à LA RIVIERE DRUGEON - 20 h.

Votants :

Bannans	Louis Girod	X
	Fabien Vieille-Mecet	X
Bonnevaux	Monique Brulport	X
	Jean-Paul Rinaldi	X
Boujailles	Richard Ielsch	X
	Fabrice Picard	X
Bouverans	Rémi Débois	X
	Cyril Valion	X
Bulle	Christophe André	X
	Cédric Chambelland	X
Courvières	Bernard Girard	X
	Eric Liégeon	X
Dompierre les Tilleuls	Michel Beauque	X
	Jean-Claude Trouttet suppléant	

Frasne	Philippe Alpy	Pouvoir à J. Lépeule jusqu'à 20h30
	Jacqueline Lépeule	X
	Danielle Jeannin	X
	Angélique Marmier	X
	Marine Paris	X
	Bruno Trouttet	X
La Rivière Dugeon	Laurent Vuillemin	Pouvoir à B. Trouttet
	Carine Bourdin	X
	Jérémy Lonchamp	X
	Christian Vallet	X
Vaux et Chantegrue	Yannick Vuittezez	X
	Bernard Beschet	Pouvoir à C. Vallet
	Pierre Nicod	Pouvoir à B.Vionnet
	Bernard Vionnet	X

Secrétaire de séance : Fabrice Picard

Ordre du jour

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 15 DECEMBRE 2020

ESPACES NATURELS

Réserve Naturelle Régionale des Tourbières de Frasne Bouverans : présentation de Guillaume CANOVA, technicien garde animateur
Réserve Naturelle Régionale des Tourbières de Frasne Bouverans : délibération pour inscriptions d'actions au plan d'accélération des programmes d'intervention dans les Réserves Naturelles Régionales

PROJETS STRUCTURANTS

Maison de santé : délibération pour confirmation du bureau d'étude pour la faisabilité (AMO) et de la demande d'aide au Département
Maison de santé : délibération pour dépôt des dossiers d'intention auprès des financeurs

EAU POTABLE – ASSAINISSEMENT

Poste secrétariat assainissement : délibération pour augmentation du temps de travail
Etude Effluents de fromagerie : délibération pour choix du bureau d'études et demande de subvention
Etude Rendements sur les réseaux d'eau potable : délibération pour choix du bureau d'études et demande de subvention
Délibération pour facturation à l'établissement « Arc en Ciel » à Frasne des frais de curage
Facturation redevances à compter du 1er janvier 2020 : délibération pour rappel des tarifs

ATTRACTIVITE du territoire

ZAE BULLE : point avancement et délibération pour résiliation réservation lot 22
Point sur les procédures d'aménagement en cours
Délibération pour nomination du référent politique cyclable auprès du Département du Doubs

VALORISATION DES PATRIMOINES ET ENVIRONNEMENT

Information sur les résultats de la commission d'appel d'offres Vélo Jurassic Tours

AFFAIRES SUPRA-COMMUNAUTAIRES

Syndicat mixte d'énergie du Doubs : délibération pour validation de modifications statutaires
Syndicat mixte de collecte des ordures ménagères : délibération pour validation de modifications statutaires
Syndicat mixte Pays du Haut-Doubs : information sur évolution contribution CFD
Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit : information sur motion

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Nouvel agenda des réunions

Mr Christian Vallet, Maire de La Rivière Dugeon et Président de la CFD, souhaite la bienvenue à l'assemblée et présente ses vœux pour la première réunion de l'année.

Mme Carine Bourdin, adjointe au maire de La Rivière Dugeon accueille les élus en leur souhaitant une bonne réunion qui se devra s'achever sans moment convivial afin de respecter les règles sanitaires en vigueur.

En préambule, Mr le Président sollicite l'accord de l'assemblée pour modifier l'ordre du jour :

- Suppression du point n° 2 pour le reporter à la séance du 23 février 2021, à la lumière d'éléments complémentaires,
- Ajout du point n° 8.1 : attributions de compensation provisoires pour 2021
- Ajout du point n° 8.2 : demande de subvention équipement multimédia pour médiathèque intercommunale

L'assemblée donne son accord à l'unanimité.

1) - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 15 DECEMBRE 2020

Mr le Président soumet à l'assemblée, pour approbation, le procès-verbal du précédent conseil communautaire. Sans observations, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2) - ESPACES NATURELS – RESERVE NATURELLE REGIONALE DES TOURBIERES DE FRASNE-BOUVERANS

2.1. **Présentation de Guillaume CANOVA, technicien garde animateur**

2.2. **Inscription d'actions au plan d'accélération des programmes d'intervention dans les réserves naturelles régionales**

⇒ **Report au 23 février**

3) - PROJETS STRUCTURANTS ET CONTRATS TERRITORIAUX

Mr Philippe ALPY, Vice-Président en charge de ces dossiers, présente les points.

3.1. Maison de santé : confirmation du bureau d'étude pour la faisabilité (assistance à maîtrise d'ouvrage) et de la demande d'aide au Département

Le projet de Maison de Santé est désormais entré dans une phase opérationnelle préalable aux opérations de construction.

Afin de permettre le recrutement d'un architecte et d'un maître d'œuvre, une étude d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la faisabilité détaillée et la rédaction du programme de travaux a été enclenchée.

Un cahier des charges a été établi dans cet objectif. Dans ce cadre, la proposition du cabinet EBO Consult a été reçue, pour un montant de 29 760 € TTC

Comme d'ordinaire dans ce type de dossier, l'aide du Département du Doubs au titre du dispositif « Assistance à Maîtrise d'Ouvrage – AMO » est sollicitée pour un montant de 11 700 €.

Délibération n° 1 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- autorise Mr le Président à procéder au recrutement d'EBO Consult pour un montant de 29 760 € TTC afin de conduire l'étude de faisabilité pour le projet de Maison de Santé,
- autorise Mr le Président à solliciter l'aide financière du Département au titre du dispositif Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO),
- confirme son engagement à réaliser l'étude dans les 2 années à compter de la notification de l'aide,
- accepte de prendre en charge le financement de la part résiduelle du coût de l'étude,
- associe le Département pour l'organisation des réunions qui se tiendront dans le cadre de l'étude et la participation de ses services,
- autorise Mr le Président à engager et signer tous les actes et documents nécessaires à la bonne conduite de cette mission et à organiser les réunions du comité de suivi de l'étude.

3.2. Maison de santé : dépôt des dossiers d'intention auprès des financeurs

A ce stade de l'étude de faisabilité, les éléments présentés au conseil de communauté le 15 décembre 2020 et en comité de pilotage établissent un montant prévisionnel du projet en coût opération de 2 855 941 € HT pour la construction de 888 m² de surfaces planchers, 20 places de parking souterrain et 30 places de parkings extérieur, le tout sur une parcelle de 3 200 m² dans le centre du village de Frasne.

Les financeurs identifiés pour le moment sont l'Etat (DETR, DSIL, contrat de ruralité), la Région Bourgogne Franche Comté et le Département du Doubs, pour des taux de subventions respectifs de 30 %, 17 % et 15 %.

Délibération n° 2 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- autorise Mr le Président à conduire les démarches nécessaires pour déposer les dossiers d'intention auprès des financeurs.

4) - EAU POTABLE - ASSAINISSEMENT

Mr Eric Liégeon, Vice-Président en charge de ces dossiers, présente les points.

4.1. Poste de secrétariat du service assainissement : augmentation du temps de travail

Le poste de secrétariat occupé par Mme Brigitte BESSON est un poste ouvert par délibération n° 2020-06-45.1 du 23 juin 2020 à 17,50 heures semaine.

Afin de faire face à la charge de travail, Brigitte BESSON a effectué beaucoup d'heures supplémentaires qui sont à récupérer.

Afin de faire correspondre le poste à la réalité des heures travaillées, il est proposé, après discussion et accord de Mme Brigitte BESSON, de passer son poste à 21 heures / semaine.

Son temps de travail serait modifié comme suit :

Actuel	Prévision
Mercredi, jeudi → journée Vendredi → matinée	Mardi, mercredi, jeudi → journée

La permanence du vendredi matin sera assurée par Sophie VIONNET

Délibération n° 3 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 19.01.2021, décide

- de modifier le temps de travail du poste précité en le portant à 21 h hebdomadaires à compter du 1^{er} février 2021,
- d'autoriser Mr le Président à signer l'avenant au contrat de travail de Mme Brigitte Besson,

Mr le Président précise que Mme Claire Bourgeois a quitté ses fonctions ce soir même afin de récupérer les heures supplémentaires qu'elle a assurées depuis le 1^{er} janvier 2020 pour assurer la facturation et afin de solder ses congés annuels avant son départ en retraite effectif le 1^{er} avril prochain.

Elle est remerciée pour la qualité du travail qu'elle a effectué et la transmission de ses connaissances.

4.2. Etude effluents de fromagerie : choix du bureau d'étude et demande de subvention

La mise en œuvre d'une planification des travaux nécessite de prospecter les besoins en épuration futurs du territoire.

A ce titre, la connaissance des rejets des industries de fromagerie actuellement collectés et traités par le réseau intercommunal et dont les conventions de rejets sont arrivées à terme en décembre 2020, ainsi que des projets de développement à venir des sociétés coopératives de fromageries (SCAF) doit être acquise. La faisabilité d'un assainissement individuel des SCAF devrait également être étudiée avant de pouvoir statuer sur le dimensionnement futur de la station d'épuration, compte tenu également des prévisions d'accueil de la population planifiées dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Ainsi, un comité de pilotage composé des partenaires tels que le Département du Doubs, l'Agence de l'Eau, les services de l'Etat et la Fédération Régionale des Coopératives Laitières (FRCL) a réfléchi aux côtés de la CFD à un cahier des charges pour une étude des solutions possibles, en prenant en compte les aspects environnementaux, techniques, et financiers.

Le calendrier souhaité est de 3 mois. Trois tranches optionnelles sont prévues afin d'adapter l'étude aux choix et indications des partenaires et des SCAF. Ces dernières ainsi que la FRCL sont pleinement associées à la démarche.

Délibération n° 4 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 19.01.2021, décide

- de valider l'opération « Etude des solutions d'épuration pour les effluents de fromagerie »,
- de confier cette étude au cabinet ARTELIA pour un montant prévisionnel de 39 620 € HT (tranche ferme et optionnelles),
- de solliciter l'aide du Département et de l'Agence de l'Eau à hauteur respectivement de 30 % et 50 % du montant total de l'étude,
- de prendre en charge la part résiduelle non financée par ailleurs.

4.3. Etude rendements sur les réseaux d'eau potable : choix du bureau d'étude et demande de subvention

Lors de la rencontre des partenaires financiers dernièrement, il s'est avéré que pour bénéficier d'aide pour le renouvellement du réseau, il fallait des précisions sur le rendement des réseaux et notamment les points suivants :

- L'analyse des compteurs généraux existants et la proposition de pose/renouvellement de compteurs, comprenant 1 journée de terrain en présence de la CFD ;
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le recrutement d'entreprises pour la pose et le renouvellement des compteurs généraux (Etablissement du DCE, réunion d'ouverture des plis, rapport de restitution de l'analyse des offres, réunion de présentation analyse des offres, VISA des fiches produits, réunion piquetage / démarrage avec compte-rendu,

réunion réception des travaux avec compte-rendu, validation du DOE, DGD et établissement du PV de réception) ;

- L'analyse des résultats de mesures sur compteur, établissement du rapport associé et d'une réunion de présentation des résultats ;
- L'analyse des résultats de la sectorisation nocturne, établissement du rapport associé et d'une réunion de présentation des résultats ;
- En option, si fuites importantes avérées, la mise à jour du Schéma Directeur des systèmes AEP de la CFD (finalisé en 2019) - Opération renouvellement des conduites et réunion de présentation associée.

Une offre du bureau d'études ARTELIA a été reçue pour un montant de 21 900 € HT. L'accord de principe du Département et de l'Agence de l'Eau a été obtenu.

Des éléments techniques doivent encore être travaillés avec le Département.

Délibération n° 5 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 19.01.2021, décide

- de retenir l'offre du bureau d'étude ARTELIA pour un montant de 21 900 € HT,
- de solliciter la participation financière de l'agence de l'eau et le département

4.4. Facturation des frais de curage au propriétaire du bar-restaurant « L'Arc en Ciel » à Frasne

Suite à un appel du restaurant l' « Arc en Ciel » pour réseau public bouché, une opération de curage a été réalisée le 16 décembre 2020 au croisement rue de Bellevue/Grande rue à Frasne. Un bouchon de graisses a été constaté.

Le réseau interne au restaurant étant totalement colmaté par les graisses, ce dernier a également été curé à la demande du propriétaire.

Compte tenu que la responsabilité du restaurant l'Arc en Ciel a été avérée pour le bouchon sur domaine public, et considérant que le propriétaire a connaissance de la non-conformité du raccordement de son établissement, notamment par l'absence de bac dégraisseur, le conseil d'exploitation du 19/01/2021 a exprimé un avis favorable à la facturation de l'intervention de curage au propriétaire de l'établissement, Monsieur Maurice Vanthier, à savoir 321.80 € HT

Délibération n° 6 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 19.01.2021,

- décide de facturer au propriétaire du bar-restaurant l'Arc en Ciel installé à FRASNE le coût du curage qui s'élève à 321.80 € HT ;
- autorise Mr le Président à émettre le titre de recette correspondant.

Un courrier sera adressé au propriétaire en ce sens en demandant la réalisation des travaux dans les mois à venir.

4.5. Facturation redevances à compter du 1er janvier 2021 : rappel des tarifs

Dans un souci de transparence pour les usagers, cette délibération vise à

- ✓ rappeler le tarif de la redevance d'eau potable,
- ✓ récapituler les tarifs de la redevance d'assainissement votés en 2016 pour la part intercommunale et en 2020 pour la part communale :

- **Rappel des tarifs votés par différentes délibérations :**

EAU POTABLE			ASSAINISSEMENT				
	Délibération n° 2020.01.04 du 10/01/2020		Délibération n° 2016.12.96 du 20/12/2016 (part CFD)		Délibération n° 2020.01.05 du 10/01/2020 (part anciennement communes)		
	Part fixe	Part variable	Part fixe	Part variable	Part fixe	Part variable mai 2020-avril 2021	Part variable mai 2021-avril 2022
BANNANS	25 € HT	1.03 € HT	25 € HT	0.90 € HT	83 € HT	1.13 € HT	1.50 € HT
BONNEVAUX	25 € HT	1.03 € HT	25 € HT	0.90 € HT	83 € HT	1.05 € HT	1.50 € HT
BOUJAILLES	25 € HT	1.03 € HT	25 € HT	0.90 € HT	83 € HT	1.42 € HT	1.50 € HT
BOUVERANS	25 € HT	1.03 € HT	25 € HT	0.90 € HT	83 € HT	1.12 € HT	1.50 € HT
BULLE	25 € HT	1.03 € HT	25 € HT	0.90 € HT	83 € HT	1.25 € HT	1.50 € HT
COURVIERES	25 € HT	1.03 € HT	25 € HT	0.90 € HT	83 € HT	1.39 € HT	1.50 € HT
DOMPIERRE LES TILLEULS	25 € HT	1.03 € HT	25 € HT	0.90 € HT	83 € HT	1.32 € HT	1.50 € HT
FRASNE	25 € HT	1.03 € HT	25 € HT	0.90 € HT	83 € HT	1.46 € HT	1.50 € HT
LA RIVIERE DRUGEON	25 € HT	1.03 € HT	25 € HT	0.90 € HT	83 € HT	1.33 € HT	1.50 € HT
VAUX ET CHANTEGRUE	25 € HT	1.03 € HT	25 € HT	0.90 € HT	83 € HT	1.17 € HT	1.50 € HT

- **Récapitulatif des tarifs ci-dessus :**

	EAU POTABLE		ASSAINISSEMENT			
	<u>A partir du 1.1.2020</u>		<u>Période mai 2020 - avril 2021</u>		<u>Période à partir de mai 2021</u>	
	délib n° 2020.01.04 du 10/01/2020		Délib n° 2016.12.96 du 20/12/2016 + délib n° 2020.01.05 du 10/01/2020		Délib n° 2016.12.96 du 20/12/2016 + délib n° 2020.01.05 du 10/01/2020	
	Part fixe	Part variable	Part fixe	Part variable	Part fixe	Part variable
BANNANS	25 € HT	1.03 € HT	108 € HT	2.03 € HT	108 € HT	2.40 € HT
BONNEVAUX	25 € HT	1.03 € HT	108 € HT	1.95 € HT	108 € HT	2.40 € HT
BOUJAILLES	25 € HT	1.03 € HT	108 € HT	2.32 € HT	108 € HT	2.40 € HT
BOUVERANS	25 € HT	1.03 € HT	108 € HT	2.02 € HT	108 € HT	2.40 € HT
BULLE	25 € HT	1.03 € HT	108 € HT	2.15 € HT	108 € HT	2.40 € HT
COURVIERES	25 € HT	1.03 € HT	108 € HT	2.29 € HT	108 € HT	2.40 € HT
DOMPIERRE LES TILLEULS	25 € HT	1.03 € HT	108 € HT	2.22 € HT	108 € HT	2.40 € HT

	EAU POTABLE		ASSAINISSEMENT			
	<u>A partir du 1.1.2020</u> délib n° 2020.01.04 du 10/01/2020		<u>Période mai 2020 - avril 2021</u> Délib n° 2016.12.96 du 20/12/2016 + délib n° 2020.01.05 du 10/01/2020		<u>Période à partir de mai 2021</u> Délib n° 2016.12.96 du 20/12/2016 + délib n° 2020.01.05 du 10/01/2020	
	Part fixe	Part variable	Part fixe	Part variable	Part fixe	Part variable
FRASNE	25 € HT	1.03 € HT	108 € HT	2.36 € HT	108 € HT	2.40 € HT
LA RIVIERE DRUGEON	25 € HT	1.03 € HT	108 € HT	2.23 € HT	108 € HT	2.40 € HT
VAUX ET CHANTEGRUE	25 € HT	1.03 € HT	108 € HT	2.07 € HT	108 € HT	2.40 € HT

Délibération n° 7: le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 19.01.2021 valide les tarifs tels que présentés ci-dessus.

- **Gestion des boues : tarifs applicables à partir de la période de consommation 2021-2022 :**

Jusqu'en 2019, l'épandage des boues de la station d'épuration sur des terrains agricoles coûtait environ 20 000 €/an. Avec l'interdiction de cette pratique en 2020 suite à l'épidémie Covid-19, les boues ont été déshydratées puis évacuées pour un coût de 150 000 € HT / an. Cette dépense supplémentaire a pu être absorbée grâce à une provision inscrite au budget primitif 2020 mais il faudra décider de son financement avant mai 2021, pour application à la nouvelle période de consommation d'eau potable 2021-2022.

- **Information sur suite réservée aux demandes de dégrèvements concernant des fuites d'eau :**

Rappel : le dégrèvement des factures eau et assainissement est encadré par loi dite Warsmann du 17 mai 2011 et de son décret d'application du 24 septembre 2012. L'utilisateur peut prétendre à un dégrèvement si les conditions suivantes sont réunies :

- Fuite sur canalisation d'eau potable après compteur engendrant une consommation anormale, à **l'exclusion des fuites dues à des appareils ménagers et des équipements sanitaires ou de chauffage**
- La consommation est jugée anormale si elle est supérieure au double de la consommation moyenne des trois dernières années sur le logement,
- L'abonné doit faire la demande de dégrèvement dans le mois qui suit le signalement par le service d'eau de la présence d'une consommation anormale,
- Attestation de réparation par un professionnel qui doit stipuler le lieu de la fuite ainsi que la date de la réparation.

Si ces conditions sont réunies, la facture eau potable de l'abonné est plafonnée au double de la consommation moyenne des trois dernières années, la facture assainissement quant à elle est plafonnée à la consommation moyenne des trois dernières années.

Plusieurs demandes de dégrèvement sont parvenues suite à l'envoi des factures eau/assainissement. Les conditions ci-dessus ne sont généralement pas réunies : soit la fuite est située sur un appareil sanitaire (groupe de sécurité,...) soit la réparation n'a pas été effectuée par un professionnel.

Dans un souci de transparence et d'équité de traitement des demandes de dégrèvement, celles-ci sont acceptées seulement si les conditions définies par la loi sont respectées.

Cette information figurera au verso des prochaines factures, en insistant sur l'importance de surveiller les installations.

5) - ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Mr Michel Beauque, vice-président en charge de la compétence, présente les points :

5.1. ZAE à Bulle : point d'avancement et délibération pour résiliation réservation lot n° 22

En 2020, 5 lots ont été vendus : lots 31/32/33 à SCI des Amandiers (Javaux Laithier Granulats), lot 30 à SAS Rusthul Bétons et lot 14 à SCI BM (Pontarlier Motorsport)
Pour un montant total de recettes de 1 344 427 € HT

Lots réservés à ce jour :

- Lot 21 - Gardino : en attente des plans projets définitifs.
- Lot 25 - Futura Elec : les plans projets ont été validés par l'architecte conseil et le COPIL, le PC sera prochainement déposé.
- Lot 34 : extension Simplement Chocolat.

5.2. Résiliation du contrat de réservation du lot n° 22

Un contrat de réservation a été signé avec Mr Emmanuel Girard, domicilié 12 rue de la Craye à Sombacour et représentant la société Transport Robbe Girard, le 3 avril 2020, pour le lot n° 22, d'une surface de 2 960 m², en vue d'y implanter son activité de transport forestier.

Monsieur Girard a fait savoir à la CFD que ladite société va acquérir un terrain sur une autre ZA pour y implanter son activité et a de ce fait, attesté le 20 janvier 2021, renoncé à la réservation du lot n° 22 de la ZAE intercommunale de Bulle et accepter la rupture du contrat de réservation signé avec la CFD.

Il est donc proposé de rompre ce contrat de réservation et de remettre libre à la commercialisation le lot 22 de la ZAE intercommunale de Bulle.

Délibération n° 8 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- prend acte du renoncement de Monsieur Girard à la réservation du lot n° 22,
- approuve la résiliation du contrat de réservation du lot n° 22 signé avec Monsieur Girard,
- autorise Mr le Président à engager toute nouvelle procédure de commercialisation du lot n° 22 de la ZAE intercommunale de Bulle.

Aménagement zone arrière :

Des propositions de plan d'aménagement et de chiffrage financier sont à l'étude par le comité de pilotage.

Un permis d'aménager modificatif n° 6 sera à déposer pour valider le nouveau découpage parcellaire.

Mr Eric Liégeon suggère la revalorisation des prix de vente des dernières parcelles disponibles.

Mr Michel Beauque répond que le comité de pilotage l'a prévu.

5.3. Point sur les procédures d'aménagement en cours

PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Un comité de pilotage est prévu le 2 février 2021 : le calendrier final pour l'arrêt du PLUi sera proposé (réunions publiques, réunion des personnes publiques associées ...) et un point sera fait sur les derniers éléments nécessaires à la rédaction finale du dossier.

PDA monuments historiques :

L'étude d'adaptation des Périmètres Délimités des Abords (PDA) a été présentée aux 4 communes concernées (Bannans, Boujailles, Bouverans et La Rivière Drugeon) le 15 décembre 2020.

Trois communes ont augmenté le périmètre pour intégrer la totalité de la zone urbanisée et une commune a réduit son périmètre.

Après délibération des communes pour accepter le périmètre proposé, la CFD sera amenée à délibérer lors de l'arrêt du PLUi pour initier la procédure administrative (enquête publique conjointe au PLUi).

Règlementation des Boisements :

Après le travail des 4 sous-commissions en juillet 2020, le dossier complet a été rédigé et a été soumis le 22 décembre 2020 pour avis à l'autorité environnementale (MRAE) pour une durée de 3 mois. Une réunion de Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) sera réunie en avril 2021 pour approuver le dossier final et le soumettre à enquête publique, pour une approbation souhaitée d'ici fin 2021.

Mr Eric Liégeon souhaite qu'une réunion intermédiaire soit organisée, considérant qu'avec la progression des scolytes, de nouveaux secteurs seraient peut-être à revoir.

Mr le Président observe que de nouvelles propositions pourront être soumises lors de la réunion d'avril.

Après échanges, une réunion supplémentaire sera sollicitée auprès de Mme Abibon en charge du dossier au Département.

5.4. Nomination du référent « politique cyclable » auprès du département du Doubs

Le projet départemental C@P25 prévoit que l'intervention du Département dans le domaine cyclable soit renouvelée, au regard de ses compétences et en lien avec les autres collectivités. Aussi, le conseil départemental a voté une nouvelle politique cyclable départementale en commission permanente du 22 juin 2020, sur une durée de 6 ans. L'ambition est de rendre l'utilisation des modes doux et notamment du deux-roues, possible partout dans le Doubs et pour tous les types d'usage. Le contenu et la mise en œuvre de la nouvelle politique cyclable sera présentée en début d'année lors d'une réunion avec les instances départementales

Lors de la réunion de concertation du Contrat P@C25 le 2 décembre dernier, Mme la Présidente du Département a sollicité la nomination d'un référent « politique cyclable » auprès du Département.

Délibération n° 9 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Désigne Mrs Michel BEUQUE en qualité de titulaire et Rémi DEBOIS en qualité de suppléant pour la période 2020-2026.**

La prochaine réunion aura lieu le 12 février à 10 h (salle à définir) à laquelle les maires sont invités.

6) - VALORISATION DES PATRIMOINES ET ENVIRONNEMENT

Mr Rémi débois, vice-président en charge de la compétence, présente les points.

6.1. Information sur les résultats de la commission d'appel d'offres Vélo Jurassic Tours

Le 5 janvier 2021 s'est déroulée la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes Jurassic Vélo Tours pour le marché relatif à la fabrication des mobiliers d'aménagement des points de départ et des points d'intérêt

Rémi DEBOIS, titulaire de la CAO et Louis GIROD suppléant de la CAO étaient présents.

Le marché a été attribué à PIC BOIS RHONE ALPES SARL.

Le tableau des résultats de la CAO a été diffusé aux élus. (Bordereau de prix unitaire des aménagements)

Rappel le plan de financement :

Les investissements moyens prévisionnels déposés dans les demandes de subvention sont de 15 000 € HT pour le point de départ/location et 3500 € HT par points d'intérêt.

La stratégie marketing est financée par le Parc Naturel Régional du Haut Jura et le Pays Lédonien (comprend charte graphique, site internet, application, flyers, affiches, relations presse, création des visuels des panneaux d'information). Seuls les outils d'interprétation type panneau d'interprétation et table de lecture propres à chaque collectivité seront à leur charge).

Poste de dépense	Quantité	Budget
Point de location	23	345 000 €
Point d'intérêt touristique	161	563 500 €
Stratégie marketing	1	150 000 €
Total		1 058 500 €

Budget prévisionnel
Aménagements

Territoires	Parcours	Km	Point de location		POI		Budget total par EPCI	Reste à charge sur une base de 70% de subvention
			Nb	Budget	Nb	Budget		
CC Plateau de Frasne-Val du Drugeon	4	122,3	1	15 000 €	15	52 500 €	67 500 €	20 250 €
CC Lacs et Montagnes du Haut Doubs	5	152,4	3	45 000 €	11	38 500 €	83 500 €	25 050 €
CC Grandvallière	3	96	2	30 000 €	14	49 000 €	79 000 €	23 700 €
CC Arcade	2	72,9	2	30 000 €	7	24 500 €	54 500 €	16 350 €
CC Station des Rousses	2	52	1	15 000 €	6	21 000 €	36 000 €	10 800 €
CC Haut-Jura Saint Claude	4	116,4	2	30 000 €	17	59 500 €	89 500 €	26 850 €
CC Jura Sud	4	91	3	45 000 €	15	52 500 €	97 500 €	29 250 €
CC Pays des Lacs	4	113,6	2	30 000 €	21	73 500 €	103 500 €	31 050 €
CC Orgelet	3	94	1	15 000 €	14	49 000 €	64 000 €	19 200 €
CC Petite Montagne	5	177	3	45 000 €	20	70 000 €	115 000 €	34 500 €
CC Haut Bugey	7	210	3	45 000 €	21	73 500 €	118 500 €	35 550 €
Total	43	1297,6	23	345 000 €	161	563 500 €	908 500 €	272 550 €

Le plan de financement de la CFD prévisionnel est le suivant :

✚ 1 point de départ	15 000 € HT
✚ 15 points d'intérêt	56 500 € HT
Total HT :	67 500 € HT

Cofinancement accordé au total :	70%	47 250 € HT
- dont Région Bourgogne Franche-Comté :	35%	23 625 € HT
- dont Département du Doubs :	35%	23 625 € HT
- Solde CFD	60%	20 250 € HT

La dépense est répartie sur l'exercice budgétaire 2020 et 2021

Il conviendra de finaliser les choix de mobilier et implantations précises sur les 2 boucles mises en service en 2020 et sur la boucle qui doit être conçue en 2021 « un parcours fankarstique » sur les communes de Frasne, Boujailles, Courvières.

Le point de stockage et de location au départ de Frasne, en concertation avec la commune de Frasne et les partenaires de la location sont reconduits pour 2021.

La proposition du produit Jurassic Vélo Tours 2021 sera faite lors d'un prochain conseil communautaire.

Il faut souligner le succès de la location de vélos à assistance électrique proposée en 2020, grâce à l'engagement des partenaires et la mise en œuvre assurée en interne par Mme Annabelle Vida.

7) - AFFAIRES SUPRA-COMMUNAUTAIRES

Mr le président présente les points.

7.1. Syndicat mixte d'énergie du Doubs : délibération pour validation de modifications statutaires

Le comité syndical du SYDED du 4 décembre 2020 a validé à l'unanimité diverses modifications statutaires concernant notamment :

- la transformation de la CAGB en Grand Besançon Métropole, par arrêté préfectoral du 19 juin 2019, qui nécessite une modification de l'article 1 et de l'article 7 ;
- l'extension des domaines d'activités pour lesquels le SYDED est habilité à exercer au regard de besoins émis par les collectivités adhérentes dans l'article 4 et dans l'article 6.

Délibération n° 10 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, et après en avoir eu lecture

- **approuve les nouveaux statuts du SYDED présentés.**

7.2. Syndicat mixte de collecte des ordures ménagères : délibération pour validation de modifications statutaires

Un processus de révision statutaire a été engagé par le SMCOM en application de la délibération n°2020/22 et les statuts révisés ont été présentés lors de la séance du Conseil Syndical du SMCOM du 16 décembre 2020. Cette révision statutaire concerne plus particulièrement :

- l'article 5 « Principe d'administration » afin de préciser que « *des délégués suppléants, désignés par les collectivités membres dans les mêmes conditions que les délégués titulaires et au même nombre, sont appelés à siéger au comité syndical avec voix délibérative en cas d'empêchement des délégués titulaires.* »
- l'article 6 « Composition du conseil syndical » afin de préciser « *que la population retenue est la population municipale au 1^{er} janvier de l'année de désignation* »

Délibération n° 11 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, et après en avoir eu lecture

- **approuve les nouveaux statuts du SMCOM présentés en annexe de la présente délibération.**

7.3. Syndicat mixte Pays du Haut-Doubs : information sur évolution contribution CFD

Le document transmis par le Pays du Haut-Doubs expliquant les enjeux de cette contribution supplémentaire a été diffusé aux élus. (+ 4 000 € à raison de 0.50 € par habitant à compter de 2021).

La proposition du Pays du Haut-Doubs est de faire évoluer cette structure en terme de personnel, eu égard aux gros dossiers qui s'annoncent (SRADDET *Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires*, PCAET *Plan Climat-Air-Energie Territorial*, loi LOM *Loi d'Orientation des Mobilités*) et au départ de la chargée de mission SCoT (*Schéma de Cohérence Territoriale*).

Mr le Président indique qu'il a sollicité un rendez-vous auprès du président du Pays, Mr Patrick Genre.

Délibération n° 12 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **valide le principe d'augmenter la contribution de la CFD sous réserve de gage d'efficience du recrutement et de réorganisation de la structure**

7.4. Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit : information sur motion

P. Alpy indique que face aux multiples saccages constatés sur le réseau dont le syndicat est propriétaire et causés par les sous-traitants des fournisseurs d'accès à internet, pas toujours identifiés, le syndicat a déposé une motion à l'échelle nationale.

Les élus sont invités à faire remonter les problèmes des abonnés à Mme Laëtitia Martin Fournier.

8) - FINANCES

8.1. Attributions de compensation prévisionnelle 2021

Mr le Président rappelle que chaque année et conformément à l'article 1609 *nonies* C du Code Général des Impôts, les AC provisoires (*Attributions de Compensation*) que verse la CFD aux communes doivent leur être communiquées avant le 15 février.

Au titre de l'exercice 2021, les AC provisoires sont les suivantes, sur la base du montant des AC définitives versées en 2020 (cf délibération n° 2020-11-112) :

	AC 2021 prévisionnelles	Compensation mensuelle
BANNANS	79 227,04 €	6 602,25 €
BONNEVAUX	6 175,00 €	514,58 €
BOUJAILLES	7 877,00 €	656,42 €
BOUVERANS	3 753,00 €	312,75 €
BULLE	4 680,00 €	390,00 €
COURVIERES	13 015,00 €	1 084,58 €
DOMPIERRE LES TILLEULS	1 685,00 €	140,42 €
FRASNE	127 272,00 €	10 606,00 €
LA RIVIERE DRUGEON	44 310,00 €	3 692,50 €
VAUX ET CHANTEGRUE	10 331,00 €	860,92 €
TOTAL	298 325,04 €	24 860,42 €

Délibération n° 13 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- arrête le montant prévisionnel des attributions de compensation au titre de l'exercice 2021 sur la base du montant de l'attribution de compensation définitive perçue en 2020 comme détaillé ci-dessus.

Une délibération en fin d'année détaillera les attributions définitives.

8.2. Demande de subvention équipement multimédia pour médiathèque intercommunale

Mr le Président indique que plusieurs équipements sont à prévoir à la médiathèque intercommunale cette année, comme déjà évoqué :

- Remplacement de l'imprimante / scan de la médiathèque (474 € TTC)
- Acquisition d'un éco-compteur visiteurs qui permettra d'évaluer la fréquentation globale de l'espace Médiathèque – Point Info Tourisme – Point Information Jeunesse, en vue d'un agrément possible « Espace de Vie sociale » avec la CAF (1 247 € TTC)
- Amélioration de la version du catalogue en ligne actuel, vers la version JOOMLA, toujours hébergée par le logiciel Microbib (427 € TTC)
- Achat d'une licence Microbib supplémentaire pour intégrer le CPIE au réseau intercommunal (374 €)

Ces équipements étant éligibles à l'aide de la Médiathèque Départementale du Doubs, une délibération est nécessaire pour la solliciter.

Délibération n° 14 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- autorise Mr le Président à solliciter une subvention dont la participation correspond à 30 % du montant total sollicité.

9) - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

9.1. Nouvel agenda des réunions

Mr le Président indique qu'un conseil supplémentaire doit être programmé le 30 mars pour un positionnement par délibération sur la prise de compétence AOM – mobilités. Le calendrier des réunions mis à jour est joint en annexe.

9.2. Information sur problème de rejet des effluents de la fromagerie de la Rivière Drugeon

Mr le Président explique que des rejets issus du drain installé par la société de fromagerie ont été constatés depuis plusieurs mois. Malgré la demande de la CFD de régler le problème, après constats sur place, la situation reste inchangée.

Par conséquent, un courrier de mise en demeure de mise aux normes a été envoyé au président de la société de fromagerie ce lundi 25 janvier, avec copie à la fédération régionale des coopératives laitières et au maître d'œuvre.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Président lève la séance à 22 h 45.

Le Président,

Christian VALLET

